



LA LETTRE 20

N°1 – FEVRIER 2019

Dégustation Guide Hachette

La dégustation pour le **Guide Hachette** aura lieu le **mardi 12 mars** au **Château de Boutenac**.

Vins dégustés :

- AOC Corbières Rouge et Corbières-Boutenac 2017 (ou 2016 si cela correspond au vin que vous commercialiserez à l'automne et s'il n'a pas été décrit dans le précédent Guide)
- AOC Corbières Blanc 2018
- AOC Corbières Rosé 2018

Date impérative de dépôt des échantillons au caveau du Château de Boutenac :

Lundi 4 mars 2019
de 8h à 12h et de 14h à 17h

Rappel des règles pour le dépôt :

- ☞ 3 références maximum et un seul millésime par cuvée
- ☞ Uniquement des **bouteilles bordelaises tradition (Merci de transvaser vos bouteilles Bourguignonne en Bordelaise)**
- ☞ Déposer **2 échantillons par vin, dont une bouteille nue, étiquette retenue par un ruban adhésif**
- ☞ Joindre pour chaque vin une **fiche de présentation intégralement remplie**, accompagnée de son étiquette et sa contre-étiquette agrafées
- ☞ Bien noter sur l'emballage : Guide Hachette des Vins + le nom de l'appellation

Si vous souhaitez faire partie des dégustateurs le 12 mars prochain, merci de remplir et nous retourner par mail l'inscription à secretariat@aac-corbieres.com

Dégustation La Revue des Vins de France (RVF)

Caroline FURSTOSS dégustatrice à la **Revue des Vins de France** sera présente au Château de Boutenac le **Mardi 19 mars 2019** pour déguster le Millésime 2018.

Vins dégustés :

- AOC Corbières rouges 2018
- AOC Corbières Boutenac 2018
- AOC Corbières blancs 2018

Les échantillons, 2 bouteilles par cuvée présentée, seront à déposer **impérativement le jour de permanence au caveau:**

Lundi 11 mars 2019
de 8h à 12h et de 14h à 17h

Accompagnés d'une **fiche technique** dûment complétée (en PJ), prix de vente TTC et carton mentionné « RVF ».

Rappel des règles pour le dépôt :

- ☞ Les bruts de cuve sont acceptés
- ☞ 3 références maximum par domaine
- ☞ Les vins rosés ne sont pas dégustés

Sélectionner et présenter vos meilleures cuvées pour avoir un maximum de chance d'être cité dans la RVF.

Decanter 2019

Le "DWWA" est le concours international qui compte le **taux de participation le plus élevé** de vins français. Les juges qui en font la dégustation bénéficient d'une très bonne réputation, ce qui en fait une reconnaissance incontournable pour des cuvées destinées à l'exportation.

Les inscriptions pour **le concours Decanter 2019** sont ouvertes jusqu'au **1^{er} mars**, directement sur <https://www.decanter.com/fr/dwwa/>

22 février : Dernier jour de réception des échantillons (4 bouteilles) dans les points de groupage en France

08 mars : Dernier jour pour la réception des échantillons (4 bouteilles) par expédition directe au Royaume Uni

Votre contact chez Decanter : maeva.lafont@freelance.decanter.com

International Wine & Spirit Competition

Le **IWSC** diffère de tous les autres concours britanniques, par sa relation étroite avec les professionnels et l'industrie du vin.

Les Avantages de participer au IWSC

Les Médailles IWSC seront directement présentés aux professionnels de l'industrie, en Angleterre et à l'international lors de dégustations organisées par nos partenaires Trade et sur les salons de professionnels, distribution du magazine spéciale *WINNERS* distribués à plus de 150000 abonnés de l'industrie, des partenariats avec les détaillants clés (Amazon, Vivino, Waitrose...), et un focus Spécial Médailles dans le magazine Club Œnologique.

25 Mars : Dernier jour pour s'inscrire (<https://www.iwsc.net/fr/account>)

29 Mars : Dernier jour de réception des échantillons (4 bouteilles) dans les points de groupage en France

12 Avril : Dernier jour pour la réception des échantillons (4 bouteilles) par envoi direct

Pour plus d'informations, contactez Veronique De Freitas par mail veronique.defreitas@iwsc.net ou par téléphone +44 7868151357

Obligations déclaratives

Tout opérateur (vinificateur et non vinificateur) souhaitant conditionner un vin AOC Corbières doit effectuer auprès de l'organisme de contrôle (Bureau Veritas) et de l'ODG **une déclaration de conditionnement** pour le lot concerné, **au plus tard 10 jours ouvrés après l'opération**.

Ceux qui effectuent plus de 12 conditionnements par an, doivent adresser mensuellement une déclaration récapitulative essentiellement.

Le document est téléchargeable sur le site www.20decorbieres.com rubrique « professionnels ».

Rappel : La déclaration de revendication était à envoyer avant le 15 janvier, le non-respect des délais entraîne un manquement. Pour celles et ceux qui auraient oublié, merci de vous mettre à jour au plus vite en l'envoyant à syndicat@aoc-corbieres.com.

Evènements 2019 - CIVL

Retrouvez en PJ **tous les évènements organisés par le CIVL** tout au long de l'année 2019.

N'oubliez pas de vous inscrire prochainement pour le « **Printemps du Languedoc** » du **21 mars au 14 avril**.

Une soirée évènement à organiser chez vos cavistes, avec la mise en avant de vos vins.

